

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 -
Ajustements du budget
primitif - Disposition
diverse.**

—

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
29/10/19

Date d'affichage :
08/11/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 NOVEMBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Colette BLERIOT représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Pascal TASSART représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY

Absent(e)(s) :

Mme Christine LEDORAY, M. Florian DEMARCQ, M. Jacques HERY, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de l'exécution du budget en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements suite notamment à des demandes nouvelles non prévues au budget primitif.

I – BUDGET DECISION MODIFICATIVE N°2

1°) Propositions nouvelles

1-1) Recettes nouvelles ou supplémentaires – Réduction de recettes

a) Section d'investissement

- Voirie – Spécifiques	-320 690,00 €
- Rénovation Urbaine – Spécifiques	-656 070,00 €
- Rénovation Quartiers	-879 150,00 €
- Quai Gayant – Spécifiques	-160 000,00 €
- Culture – Spécifiques	-562 740,00 €
- Equipements Publics – Spécifiques	-725 280,00 €

- Virement de la section de fonctionnement	1 736 600,00 €
TOTAL	-1 567 330,00 €

b) Section de Fonctionnement

- Régularisation des quotes-parts de subvention d'investissement (ordre)	80 520,00 €
TOTAL	80 520,00 €

1-2) Vote de crédits nouveaux ou supplémentaires

a) Section d'investissement

- Sports – Annuelles	-73 000,00 €
- Etudes – Annuelles	-38 140,00 €
- Biens Mobiliers – Annuelles	-325 000,00 €
- Equipements Publics – Annuelles	-12 000,00 €
- Rénovation Urbaine – Spécifiques	-77 360,00 €
- Rénovation Quartiers – Spécifiques	-879 300,00 €
- Voirie – Spécifiques	-140 000,00 €
- Souterrains – Spécifiques	22 000,00 €
- Quai Gayant – Spécifiques	-11 000,00 €
- Culture – Spécifiques	-52 920,00 €
- Sports – Spécifiques	54 580,00 €
- Equipements Publics – Spécifiques	-76 360,00 €
- Espaces Publics – Spécifiques	-60 000,00 €
- Régularisation des quotes-parts de subvention d'investissement (ordre)	80 520,00 €
- Taxe d'Aménagement	20 650,00 €
TOTAL	-1 567 330,00 €

a) Section de Fonctionnement

- Virement à la section d'Investissement	1 736 600,00 €
TOTAL	1 736 600,00 €

La charge nette de 1 656 080 € de la section de fonctionnement sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement voté lors de la décision modificative n°1 du 24 juin 2019.

Ces écritures ne tiennent pas compte des virements de chapitre à chapitre.

II DISPOSITION DIVERSE

Protection fonctionnelle

Messieurs Olivier CANIAUX et Anthony LAMBRECHT, policiers municipaux, ont été victimes, le 20 juillet 2019, d'une agression lors de l'interpellation d'un individu dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Un dépôt de plainte a été effectué ainsi qu'une demande de protection fonctionnelle. Il est proposé d'octroyer la protection fonctionnelle afin d'assister ces agents dans le cadre de la procédure judiciaire.

La dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au présent rapport et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

2°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme comme récapitulés en annexe ;

3°) d'octroyer la protection fonctionnelle aux deux agents municipaux comme définie au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 36 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191104-47714-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/19

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT DE L' AISNE

VILLE DE SAINT-QUENTIN

DECISION MODIFICATIVE N°2

POUR L'EXERCICE 2019

M14



SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
A1 - Vue d'ensemble - Sections.....	1
A2 - Vue d'ensemble - Section de Fonctionnement - Chapitres.....	2-3
A3 - Vue d'ensemble - Section d'Investissement - Chapitres.....	4-5
B1 - Balance générale du budget - Dépenses.....	6
B2 - Balance générale du budget - Recettes.....	7
A1 - Section de Fonctionnement - Détail des dépenses - Articles.....	8-11
A2 - Section de Fonctionnement - Détail des recettes - Articles.....	12-14
B1 - Section d'Investissement - Détail des dépenses - Articles.....	15-17
B2 - Section d'Investissement - Détail des recettes - Articles.....	18-19
A1 - Présentation croisée par fonction.....	20-32
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses.....	33-34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes.....	35-36
B2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement.....	37-39
D2 - Page de signatures.....	

II - PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 736 600,00	80 520,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 736 600,00	80 520,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-1 567 330,00	-1 567 330,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-1 567 330,00	-1 567 330,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		169 270,00	-1 486 810,00
----------------------------	--	-------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal (3)	TOTAL (=RAR+propositions)
011	Charges à caractère général	18 163 020,00		140 000,00		140 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 284 000,00				
014	Atténuations de produits	147 700,00				
65	Autres charges de gestion courante	9 178 810,00				
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		68 773 530,00		140 000,00		140 000,00
66	Charges financières	1 480 000,00		-140 000,00		-140 000,00
67	Charges exceptionnelles	94 890,00				
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		70 348 420,00				
023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>	<i>4 787 580,00</i>		<i>1 736 600,00</i>		<i>1 736 600,00</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	<i>4 098 900,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)</i>					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 886 480,00		1 736 600,00		1 736 600,00
TOTAL		79 234 900,00		1 736 600,00		1 736 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 736 600,00
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal (3)	TOTAL (=RAR+propositions)
013	Atténuation de charges	740 000,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	4 991 040,00				
73	Impôts et taxes	44 640 840,00				
74	Dotations et participations	27 172 850,00				
75	Autres produits de gestion courante	574 030,00				
Total des recettes de gestion courante		78 118 760,00				
76	Produits financiers	2 000,00				
77	Produits exceptionnels	60 500,00				
78	Reprises sur provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		78 181 260,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	1 053 640,00		80 520,00		80 520,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 053 640,00		80 520,00		80 520,00
TOTAL		79 234 900,00		80 520,00		80 520,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 520,00
--	------------------

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime pour les provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal (3)	TOTAL (=RAR+propositions)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 162 060,00		-141 340,00		-141 340,00
204	Subventions d'équipements versées	801 500,00		-296 910,00		-296 910,00
21	Immobilisations corporelles	5 611 130,00		-362 000,00		-362 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	7 870 020,00		-868 250,00		-868 250,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	15 444 710,00		-1 668 500,00		-1 668 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			20 650,00		20 650,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	6 953 000,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	6 953 000,00		20 650,00		20 650,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	22 397 710,00		-1 647 850,00		-1 647 850,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	215 780,00		80 520,00		80 520,00
041	Opérations patrimoniales (5)	937 860,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 153 640,00		80 520,00		80 520,00
	TOTAL	23 551 350,00		-1 567 330,00		-1 567 330,00

+

	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 567 330,00

II - PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal (3)	TOTAL (=RAR+propositions)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	4 952 130,00		-3 303 930,00		-3 303 930,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 218 740,00				
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		11 170 870,00		-3 303 930,00		-3 303 930,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 020 000,00				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)					
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	374 000,00				
Total des recettes financières		3 394 000,00				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		14 564 870,00		-3 303 930,00		-3 303 930,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	4 787 580,00		1 736 600,00		1 736 600,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 098 900,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 986 480,00		1 736 600,00		1 736 600,00
TOTAL		23 551 350,00		-1 567 330,00		-1 567 330,00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 567 330,00
---	----------------------

Pour information

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
DE FONCTIONNEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE	II
BALANCE GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE	B1

1 - DEPENSES

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	140 000,00		140 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	-140 000,00		-140 000,00
67	Charges exceptionnelles			
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>1 736 600,00</i>	<i>1 736 600,00</i>
Dépenses de fonctionnement - Total			1 736 600,00	1 736 600,00

	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 736 600,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 650,00		20 650,00
13	Subventions d'investissement		80 520,00	80 520,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-141 340,00		-141 340,00
204	Subventions d'équipement versées	-296 910,00		-296 910,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-362 000,00		-362 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	-868 250,00 (9)		-868 250,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		-1 647 850,00	80 520,00	-1 567 330,00

	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		-1 567 330,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE	II
BALANCE GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE	B2

2 - RECETTES

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		80 520,00	80 520,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total			80 520,00	80 520,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				80 520,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement	-3 303 930,00		-3 303 930,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(9)		
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		1 736 600,00	1 736 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		-3 303 930,00	1 736 600,00	-1 567 330,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-1 567 330,00

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
011	Charges à caractère général (5)	18 163 020,00	140 000,00	
60221	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	880 000,00		
60223	FOURNITURES DES ATELIERS MUNICIPAUX	1 574 690,00		
60225	FOURNITURES INFORMATIQUES	17 720,00		
60228	AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES	127 500,00		
6023	ALIMENTATION	64 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	655 000,00	-55 000,00	
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 519 040,00	140 000,00	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	406 250,00		
60612	ENERGIE	1 864 520,00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	1 079 000,00		
60622	CARBURANTS NON STOCKES	10 600,00		
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	130 070,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	11 950,00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	200,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	481 570,00		
60633	FOURNITURE DE VOIRIE	3 000,00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL NON STOCKES	36 450,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES NON STOCKEES	75 860,00		
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES... (BIBLIOTHEQUES)	122 000,00		
6067	FOURNITURES SCOLAIRES NON STOCKEES	140 950,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	78 360,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	383 450,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	284 000,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 020 240,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	46 870,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR TERRAINS	204 000,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS	227 500,00		
615228	ENTRETIENS ET RÉPARATIONS SUR AUTRES BÂTIMENTS	10 000,00		
615231	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	49 500,00		
61524	ENTRETIEN ET REPARATION BOIS ET FORETS	60 000,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATION SUR MATERIEL ROULANT	142 100,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	83 470,00		
6156	MAINTENANCE	1 269 100,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES	224 800,00		
6168	PRIMES D'ASSURANCES - AUTRES	110 000,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	202 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	114 250,00		
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION	234 000,00		

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	63 500,00		
6226	HONORAIRES	28 500,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX, HONORAIRE AVOCAT	58 400,00		
6228	DIVERS - REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	376 120,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	203 550,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	47 000,00		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	6 300,00		
6238	DIVERS - PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	288 440,00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	86 500,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	241 680,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 200,00		
6256	MISSIONS	60 000,00		
6257	RECEPTIONS	36 650,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	180 700,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	233 540,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	13 000,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	49 800,00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	251 350,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	39 740,00		
62876	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	98 000,00	115 130,00	
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	48 000,00		
6288	DIVERS - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	156 000,00		
63512	TAXES FONCIERES	534 170,00	-60 130,00	
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	50 000,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	4 600,00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGAN.)	57 270,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 284 000,00		
6216	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	3 650 000,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	122 700,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	102 400,00		
6336	COTIS.CENTRE NATIONAL & CENTRES GEST.FONCT.PUBLIQUE TERRIT.	184 200,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE/STAGIAIRE	19 848 600,00		
64112	NOUV.BONIF.INDIC.-SUPPLT FAMILIAL TRAITEMT & INDEM.RESIDENCE	521 700,00		
64118	AUTRES INDEMNITES - PERSONNEL TITULAIRE	4 903 350,00		
64131	REMUNERATIONS	1 904 100,00		
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	1 800,00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	108 100,00		
6451	CHARGES SOCIALES-COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	4 043 500,00		
6453	CHARGES SOCIALES-COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 259 400,00		

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
6455	CHARGES SOCIALES-COT. POUR ASSUR. DU PERSONNEL-A.T. TITUL.	39 600,00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	6 750,00		
6458	COTISATIONS A AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	384 800,00		
64731	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	6 100,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	136 900,00		
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	60 000,00		
014	Atténuation de produits	147 700,00		
7391172	DEGREVEMENT DE TAXE HABITATION SUR LES LOGTS VACANTS	140 000,00		
7391178	AUTRES RESTIT. TITRE DEGREVEMENTS CONTRIB.DIRECTES	7 700,00		
65	Autres charges de gestion courantes	9 178 810,00		
6531	INDEMNITES - MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS	455 960,00		
6532	FRAIS DE MISSION - MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS	13 000,00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE - MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS	46 400,00		
6534	COTIS.SOC.-PART PATRONALE-MAIRES,ADJOINTS & CONSEILLERS	164 800,00		
6535	FORMATION - MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS	11 600,00		
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	12 000,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	60 000,00		
65541	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	98 000,00		
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	473 510,00		
657351	SUB. FONCT. GPTS COLLECT.-GFP DE RATTACHEMENT	349 000,00		
657362	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S	2 902 330,00		
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES DIVERS	104 600,00		
6574	SUBV. FONCT AUX ASSOCIAT. & AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	4 433 610,00		
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE - AUTRES	54 000,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(A) = (011+012+014+65+656)		68 773 530,00	140 000,00	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
66	Charges financières (b)	1 480 000,00	-140 000,00	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	1 240 000,00	-140 000,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	240 000,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	94 890,00		
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	3 000,00		
6714	BOURSES ET PRIX	2 500,00		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	53 000,00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	25 090,00		
6745	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	10 000,00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 300,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)		70 348 420,00		
023	Virement à la section d'investissement	4 787 580,00	1 736 600,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	4 098 900,00		
6811	DOTATIONS AMORT.DES IMMOBILISAT.INCORPORELLES & CORPORELLES	4 098 900,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 886 480,00	1 736 600,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 886 480,00	1 736 600,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		79 234 900,00	1 736 600,00	
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
			+	
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			=	
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 736 600,00

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandat des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera exceptionnellement négatif.

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(9) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
013	Atténuation de charges	740 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	650 000,00		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	90 000,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes...	4 991 040,00		
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	91 000,00		
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	12 000,00		
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	699 000,00		
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	198 100,00		
7035	LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	40,00		
70384	FORFAIT POST-STATIONNEMENT	30 000,00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	2 870,00		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	669 330,00		
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	6 500,00		
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	15 000,00		
7067	REDEVANCES ET DROITS SERVICES PERI-SCOLAIRES, ENSEIGNEMENT	871 000,00		
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	1 000,00		
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	56 100,00		
7078	VENTES D'AUTRES MARCHANDISES	3 750,00		
70841	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTURÉE AU CCAS	228 000,00		
70846	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	815 400,00		
70848	MISE A DISPOSITION PERSONNEL FACTURE AUX AUTRES ORGANISMES	105 000,00		
70873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE C.C.A.S.	22 800,00		
70876	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	871 000,00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	293 150,00		
73	Impôts et taxes	44 640 840,00		
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	33 967 730,00		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	7 161 690,00		
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	949 150,00		
73221	FNGIR	3 420,00		
73223	FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMU	822 050,00		
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 050 000,00		
7368	TAXE LOCALE SUR LE PUBLICITE EXTERIEURE	36 800,00		
7381	TAXE ADDITIONN. DROITS MUTATION OU TAXE PUBLICITE FONCIERE	650 000,00		
74	Dotations et participations	27 172 850,00		
7411	D.G.F. - DOTATION FORFAITAIRE	9 200 630,00		
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	10 653 730,00		
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 173 410,00		
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	310 000,00		
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	233 850,00		
7472	PARTICIPATIONS-REGION	109 000,00		

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
7473	PARTICIPATIONS-DEPARTEMENT	7 500,00		
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	84 300,00		
74748	PARTICIPATIONS - AUTRES COMMUNES	27 000,00		
74751	PARTICIPATIONS GFP DE RATTACHEMENT	62 500,00		
7478	PARTICIPATIONS-AUTRES ORGANISMES	1 613 700,00		
74832	ATTRIBUTION FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	300 000,00		
74834	ATTRIBUTION ETAT-COMPENSATION TITRE EXONERAT.TAXES FONCIERES	342 420,00		
74835	ATTRIBUTION ETAT-COMPENSATION TITRE EXONERAT.TAXE HABITATION	2 136 390,00		
748372	DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE	857 220,00		
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	11 000,00		
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	36 000,00		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	14 200,00		
75	Autres produits de gestion courante	574 030,00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	252 030,00		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	199 000,00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	120 000,00		
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	3 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (70+73+74+75+013)		78 118 760,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
76	Produits financiers (b)	2 000,00		
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
764	REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 000,00		
77	Produits exceptionnels (c)	60 500,00		
7713	LIBERALITES RECUES	5 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	53 500,00		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 000,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D		78 181 260,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	1 053 640,00	80 520,00	
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	837 860,00		
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTIS. TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	215 780,00	80 520,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 053 640,00	80 520,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		79 234 900,00	80 520,00	
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 520,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF042 = DI 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 162 060,00	-141 340,00	0,00
2031	FRAIS D'ETUDES	716 150,00	-16 340,00	
2051	CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES	445 910,00	-125 000,00	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	801 500,00	-296 910,00	0,00
2041642	SUBV.ÉQUIPT AUX ORGANISMES À CARACTÈRE INDUSTRIEL COMMERCIAL	272 000,00		
20422	SUBV. EQUIPT VERSEES PERS.DROIT PRIVE-BATIMENTS ET INSTALLAT	529 500,00	-296 910,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 611 130,00	-362 000,00	0,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	89 550,00		
21311	BATIMENTS PUBLICS-HOTEL DE VILLE	2 000,00		
2135	INSTAL.GENERALE,AGENCEMETS,AMENAGTS CONST.	2 231 880,00	-85 000,00	
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	7 000,00	-7 000,00	
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 419 000,00		
2158	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	167 000,00		
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	9 000,00		
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES-MATERIEL DE TRANSPORT	300 000,00		
2183	AUTRES IMMOBIL.CORPORELLES-MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	771 100,00	-265 000,00	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES-MOBILIER	25 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	589 600,00	-5 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 870 020,00	-868 250,00	0,00
2312	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-TERRAINS	92 500,00		
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-CONSTRUCTIONS	4 721 200,00	-918 860,00	
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-INSTALLAT. TECHNIQUES	2 948 320,00	40 610,00	
2316	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-RESTAUR. OEUVRES D'ART	8 000,00	10 000,00	
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES S/COMMANDES IMMOBIL. CORPORELLES	100 000,00		
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	15 444 710,00	-1 668 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	20 650,00	0,00
10226	TAXE D AMENAGEMENT		20 650,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 953 000,00	0,00	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	6 953 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 953 000,00	20 650,00	0,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		22 397 710,00	-1 647 850,00	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil Municipal(4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	215 780,00	80 520,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES-ETAT ET ETS NATIONAUX	43 100,00	13 170,00	
13912	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES - REGION	26 670,00	28 840,00	
13913	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES - DEPARTEMENT	39 930,00	20 850,00	
139151	SUBVENTIONS D'EQUIPT TRANSFERES - GPT DE COLLECTIVITÉS	32 400,00		
13916	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES-AUTRES ETS PUBLICS LOCX	13 620,00		
13917	SUBV.EQUIPT TRANSFEREES-BUDGET COMMUNAUT.& FONDS STRUCTURELS	48 960,00		
13918	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES - AUTRES	11 100,00	17 660,00	
	<i>Charges transférées (7)</i>			
041	Opérations patrimoniales (8)	937 860,00	0,00	0,00
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-CONSTRUCTIONS	100 000,00		
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-INSTALLAT. TECHNIQUES	837 860,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 153 640,00	80 520,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		23 551 350,00	-1 567 330,00	0,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 567 330,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil du Conseil Municipal(4)
13	Subventions d'investissement	4 952 130,00	-3 303 930,00	0,00
1311	SUBV EQUIP TRANSFERABLE - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	36 760,00		
1312	SUBV EQUIP TRANSFERABLE - REGIONS	58 400,00		
1313	SUBV EQUIP TRANSFERABLE - DEPARTEMENTS	43 000,00		
1318	SUBV EQUIP TRANSFERABLE - AUTRES	70 200,00		
1321	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - ETAT	310 000,00	-490 690,00	
1322	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - REGIONS	1 495 790,00	-855 790,00	
1323	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - DEPARTEMENTS	628 625,00	-366 100,00	
1327	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - BUDGET COMMUNAUTAIRE	1 308 285,00	-1 140 280,00	
1328	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - AUTRES	666 570,00	-451 070,00	
1342	AMENDES DE POLICE	334 500,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	6 218 740,00	0,00	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	6 218 740,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	11 170 870,00	-3 303 930,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 020 000,00	0,00	0,00
10222	FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT - FCTVA	3 000 000,00		
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	20 000,00		
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	374 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 394 000,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	14 564 870,00	-3 303 930,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire(3)	Vote du Conseil du Conseil Municipal(4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	4 787 580,00	1 736 600,00	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)</i>	4 098 900,00	0,00	0,00
28031	FRAIS D'ETUDES	380 000,00		
2804122	AMORT.BAT.SUBV.REGION	60 000,00		
2804172	SUBVENTIONS D'EQPT-AUTRES ETAB. PUBLICS-BÂTIMENT INSTALLAT.	22 000,00		
280422	SUB.D'EQPT PERSONNES DE DROIT PRIVÉ-BATIMENTS/INSTALLATIONS	40 600,00		
2804421	AMT. PERS. DROIT PRIVÉ - BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	3 000,00		
2804422	SUBVENTIONS D'EQPT EN NATURE-PERS. DROIT PRIVE-BÂT,INSTALLAT	320 000,00		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	485 000,00		
28135	AMORTISSEMTS INSTALLAT. GRALES,AGENCEMTS,AMENAGTS CONSTRUCT.	7 500,00		
28152	AMORTISSEMENTS INSTALLATION DE VOIRIE	7 800,00		
281533	RESEAUX CABLES	54 000,00		
281534	AMORTISSEMENTS DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION	13 000,00		
281571	AMORTISSEMENTS DU MATÉRIEL ROULANT	21 000,00		
281578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	105 000,00		
28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALL.TECHNIQ.,MATERIEL & OUTILLAGE	350 000,00		
28182	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE TRANSPORT	480 000,00		
28183	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE BUREAU & MATERIEL INFORMATIQUE	900 000,00		
28184	AMORTISSEMENTS DU MOBILIER	100 000,00		
28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	750 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 886 480,00	1 736 600,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	100 000,00	0,00	0,00
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES S/COMMANDES IMMOBIL.CORPORELLES	100 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 986 480,00	1 736 600,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		23 551 350,00	-1 567 330,00	0,00
			+	0,00
			+	0,00
			=	0,00
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 567 330,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des budgétaires

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des adminis- trations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
-----	---------	-----------------------	--	--	--	--------------	------------------------	--	--------------	---------------	--	-----------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)		1 621 470,00	115 130,00										1 736 600,00
Dépenses de l'exercice		1 621 470,00	115 130,00										1 736 600,00
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROV	-55 000,00											-55 000,00
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	140 000,00											140 000,00
62876	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONN		115 130,00										115 130,00
63512	TAXES FONCIERES	-60 130,00											-60 130,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	-140 000,00											-140 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 736 600,00											1 736 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
Restes à réaliser - reports													
RECETTES (3)		80 520,00											80 520,00
Recettes de l'exercice		80 520,00											80 520,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 520,00											80 520,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
Restes à réaliser - reports													
SOLDE		-1 540 950,00	-115 130,00										-1 656 080,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		89 170,00	-320 000,00	-151 000,00	-734 000,00	-52 920,00	-129 360,00		-5 000,00	-20 000,00	-244 220,00		-1 567 330,00
Dépenses de l'exercice		89 170,00	-320 000,00	-151 000,00	-734 000,00	-52 920,00	-129 360,00		-5 000,00	-20 000,00	-244 220,00		-1 567 330,00
10226	TAXE D AMENAGEMENT	20 650,00											20 650,00
2031	FRAIS D'ETUDES				40 000,00	-39 000,00	44 580,00				-61 920,00		-16 340,00
20422	SUBV. EQUIPT VERSEES PERS.DROIT PRIVE-BAF										-296 910,00		-296 910,00
2051	CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES, BREVETS,		-95 000,00								-30 000,00		-125 000,00
2135	INSTAL.GENERALE,AGENCEMNTS,AMENAGTS CD	-12 000,00					-73 000,00						-85 000,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS										-7 000,00		-7 000,00
2183	AUTRES IMMOBIL.CORPORELLES-MATERIEL DE		-225 000,00	-40 000,00									-265 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								-5 000,00				-5 000,00

IV - ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN												A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION												

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des adminis- trations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-C				-774 000,00	-23 920,00	-100 940,00			-20 000,00			-918 860,00
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-IN			-111 000,00							151 610,00		40 610,00
2316	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-R					10 000,00							10 000,00
45	Opérations pour compte de tiers												
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 520,00											80 520,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissem												
Restes à réaliser - reports													
RECETTES (3)		1 736 600,00		-320 690,00	-879 150,00	-562 740,00	-1 298 070,00	-83 280,00			-160 000,00		-1 567 330,00
Recettes de l'exercice		1 736 600,00		-320 690,00	-879 150,00	-562 740,00	-1 298 070,00	-83 280,00			-160 000,00		-1 567 330,00
1321	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - ETAT			-320 690,00			-170 000,00						-490 690,00
1322	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - REGIONS				-415 000,00	-440 790,00							-855 790,00
1323	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - DEPARTEM				-39 150,00	-121 950,00	-205 000,00						-366 100,00
1327	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - BUDGET CO				-425 000,00		-472 000,00	-83 280,00			-160 000,00		-1 140 280,00
1328	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - AUTRES						-451 070,00						-451 070,00
45	Opérations pour compte de tiers												
021	Virement de la section de fonctionnement	1 736 600,00											1 736 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissem												
Restes à réaliser - reports													
SOLDE		1 647 430,00	320 000,00	-169 690,00	-145 150,00	-509 820,00	-1 168 710,00	-83 280,00	5 000,00	20 000,00	84 220,00		

(1) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (correspondant à une sous-fonction ou rubrique).

(2) Le croisement des comptes par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire, ou décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés entre l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les dépenses et recettes de l'exercice correspondent au détail des comptes par nature.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 0
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	020 ADMINISTRATI ON GENERALE DE LA COLLECTIVITE					
-----------	---------	-------------------------	---	--	--	--	--	--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		115 130,00	115 130,00					
Dépenses de l'exercice		115 130,00	115 130,00					
62876	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	115 130,00	115 130,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES		0,00	0,00					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		-115 130,00	-115 130,00					

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		-320 000,00	-320 000,00					
Dépenses de l'exercice		-320 000,00	-320 000,00					
2051	CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQU	-95 000,00	-95 000,00					
2183	AUTRES IMMOBIL.CORPORELLES-MATERIEL DE BUREAU & INFO	-225 000,00	-225 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES (3)		0,00	0,00					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		320 000,00	320 000,00					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle

(sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 01

SOUS FONCTION 01 - OPERATIONS NON VENTILABLES

Chap. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES (3)		1 621 470,00
Dépenses de l'exercice		1 621 470,00
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	-55 000,00
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	140 000,00
63512	TAXES FONCIERES	-60 130,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	-140 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 736 600,00
Restes à réaliser - reports		0,00
RECETTES (3)		80 520,00
Recettes de l'exercice		80 520,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 520,00
Restes à réaliser - reports		0,00
SOLDE		-1 540 950,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSES (3)		89 170,00
Dépenses de l'exercice		89 170,00
10226	TAXE D AMENAGEMENT	20 650,00
2135	INSTAL.GENERALE,AGENCEMETS,AMENAGTS CONST.	-12 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 520,00
Restes à réaliser - reports		0,00
RECETTES (3)		1 736 600,00
Recettes de l'exercice		1 736 600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 736 600,00
Restes à réaliser - reports		0,00
SOLDE		1 647 430,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	112 POLICE MUNICIPALE	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE				
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		0,00	0,00	0,00				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
RECETTES		0,00	0,00	0,00				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
SOLDE		0,00	0,00	0,00				
INVESTISSEMENT								
DEPENSES (3)		-151 000,00	-40 000,00	-111 000,00				
Dépenses de l'exercice		-151 000,00	-40 000,00	-111 000,00				
2183	AUTRES IMMOBIL.CORPORELLES-MATERIEL DE BUREAU & INFO	-40 000,00	-40 000,00					
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-INSTALLAT. TECHN	-111 000,00		-111 000,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
RECETTES (3)		-320 690,00	0,00	-320 690,00				
Recettes de l'exercice		-320 690,00	0,00	-320 690,00				
1321	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - ETAT	-320 690,00		-320 690,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
SOLDE		-169 690,00	40 000,00	-209 690,00				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	213 CLASSES REGROUPEES					
-----------	---------	-------------------------	------------------------------	--	--	--	--	--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		0,00	0,00					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES		0,00	0,00					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		0,00	0,00					

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		-734 000,00	-734 000,00					
Dépenses de l'exercice		-734 000,00	-734 000,00					
2031 FRAIS D'ETUDES		40 000,00	40 000,00					
2313 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-CONSTRUCTIONS		-774 000,00	-774 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES (3)		-879 150,00	-879 150,00					
Recettes de l'exercice		-879 150,00	-879 150,00					
1322 SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - REGIONS		-415 000,00	-415 000,00					
1323 SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - DEPARTEMENTS		-39 150,00	-39 150,00					
1327 SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - BUDGET COMMUNAUTAIRE		-425 000,00	-425 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		-145 150,00	-145 150,00					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 3

FONCTION 3 - CULTURE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHI QUE	321 BIBLIOTHEQUE S ET MEDIATHEQUE S	322 MUSEES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL		
-----------	---------	-------------------------	--	---	---------------	---	--	--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		-52 920,00	-20 000,00	0,00	10 000,00	-42 920,00		
Dépenses de l'exercice		-52 920,00	-20 000,00	0,00	10 000,00	-42 920,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	-39 000,00	-20 000,00			-19 000,00		
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-CONSTRUCTIONS	-23 920,00				-23 920,00		
2316	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-RESTAUR. OEUVRE	10 000,00			10 000,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (3)		-562 740,00	0,00	-562 740,00	0,00	0,00		
Recettes de l'exercice		-562 740,00	0,00	-562 740,00	0,00	0,00		
1322	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - REGIONS	-440 790,00		-440 790,00				
1323	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - DEPARTEMENTS	-121 950,00		-121 950,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
SOLDE		-509 820,00	20 000,00	-562 740,00	-10 000,00	42 920,00		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 4

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES			
-----------	---------	-------------------------	---	---	--	--	--	--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00			
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00			

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		-129 360,00	54 580,00	-73 000,00	-110 940,00			
Dépenses de l'exercice		-129 360,00	54 580,00	-73 000,00	-110 940,00			
2031	FRAIS D'ETUDES	44 580,00	54 580,00		-10 000,00			
2135	INSTAL.GENERALE,AGENCEMETS,AMENAGTS CONST.	-73 000,00		-73 000,00				
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-CONSTRUCTIONS	-100 940,00			-100 940,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
RECETTES (3)		-1 298 070,00	0,00	0,00	-1 298 070,00			
Recettes de l'exercice		-1 298 070,00	0,00	0,00	-1 298 070,00			
1321	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - ETAT	-170 000,00			-170 000,00			
1323	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - DEPARTEMENTS	-205 000,00			-205 000,00			
1327	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - BUDGET COMMUNAUTAIRE	-472 000,00			-472 000,00			
1328	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - AUTRES	-451 070,00			-451 070,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
SOLDE		-1 168 710,00	-54 580,00	73 000,00	-1 187 130,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 5

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE					
-----------	---------	-------------------------	--	--	--	--	--	--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		0,00	0,00					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES		0,00	0,00					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		0,00	0,00					

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		0,00	0,00					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES (3)		-83 280,00	-83 280,00					
Recettes de l'exercice		-83 280,00	-83 280,00					
1327	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - BUDGET COMMUNAUTAIRE	-83 280,00	-83 280,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		-83 280,00	-83 280,00					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 6

FONCTION 6 - FAMILLE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	64 CRECHES ET GARDERIES					
-----------	---------	-------------------------	-------------------------------	--	--	--	--	--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		0,00	0,00					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES		0,00	0,00					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		0,00	0,00					

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		-5 000,00	-5 000,00					
Dépenses de l'exercice		-5 000,00	-5 000,00					
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-5 000,00	-5 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES (3)		0,00	0,00					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		5 000,00	5 000,00					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 7

FONCTION 7 - LOGEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	71 PARC PRIVE DE LA VILLE					
-----------	---------	-------------------------	---------------------------------	--	--	--	--	--

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		0,00	0,00					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES		0,00	0,00					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		0,00	0,00					

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		-20 000,00	-20 000,00					
Dépenses de l'exercice		-20 000,00	-20 000,00					
2313 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-CONSTRUCTIONS		-20 000,00	-20 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
RECETTES (3)		0,00	0,00					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
SOLDE		20 000,00	20 000,00					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 8

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS (DE L'ENVIRONNEMENT)			
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00			
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00			
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00			
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00			
INVESTISSEMENT								
DEPENSES (3)		-244 220,00	0,00	-214 220,00	-30 000,00			
Dépenses de l'exercice		-244 220,00	0,00	-214 220,00	-30 000,00			
2031	FRAIS D'ETUDES	-61 920,00		-61 920,00				
20422	SUBV. EQUIPT VERSEES PERS.DROIT PRIVE-BATIMENTS ET INSTA	-296 910,00	-296 610,00	-300,00				
2051	CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQU	-30 000,00			-30 000,00			
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	-7 000,00		-7 000,00				
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS-INSTALLAT. TECHN	151 610,00	296 610,00	-145 000,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
RECETTES (3)		-160 000,00	0,00	-160 000,00	0,00			
Recettes de l'exercice		-160 000,00	0,00	-160 000,00	0,00			
1327	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE - BUDGET COMMUNAUTAIRE	-160 000,00		-160 000,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00			
SOLDE		84 220,00	0,00	54 220,00	30 000,00			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Vote du Conseil Municipal
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		7 168 780,00	0,00	I 101 170,00
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C		7 168 780,00	0,00	II 101 170,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	6 953 000,00	0,00	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	6 953 000,00		
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00	0,00	20 650,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			20 650,00
10226	TAXE D AMENAGEMENT			20 650,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Transferts entre sections = C+D		215 780,00		80 520,00
	Reprises sur autofinancement antérieur : (C)	215 780,00		80 520,00
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES-ETAT ET ETS NATIONAUX	43 100,00		13 170,00
13912	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES - REGION	26 670,00		28 840,00
13913	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES - DEPARTEMENT	39 930,00		20 850,00
139151	SUBVENTIONS D'EQUIPT TRANSFERES - GPT DE COLLECTIVITÉS	32 400,00		
13916	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES-AUTRES ETS PUBLICS LOCX	13 620,00		
13917	SUBV.EQUIPT TRANSFEREES-BUDGET COMMUNAUT.& FONDS STRUCTURELS	48 960,00		
13918	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES - AUTRES	11 100,00		17 660,00
	Charges transférées (D) = E+F+G	0,00		0,00
	Travaux en régie (E)	0,00		0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)	0,00		0,00
	Stocks (G)	0,00		0,00

IV - ANNEXES**IV**

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
Dépenses	101 170,00		101 170,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Cf. p.4 - Modalités de vote III.

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les dépenses imprévues et opérations d'ordre.

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(5) si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Vote du Conseil Municipal
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		12 280 480,00		III 1 736 600,00
Ressources propres externes (a)		3 020 000,00	0,00	0,00
10222	FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT - FCTVA	3 000 000,00		
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	20 000,00		
Autres recettes financières (b)		374 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
274	Remboursements de prêts	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	374 000,00		
Transferts entre sections (c)		4 098 900,00		0,00
28031	FRAIS D'ETUDES	380 000,00		
2804122	AMORT.BAT.SUBV.REGION	60 000,00		
2804172	SUBVENTIONS D'EQPT-AUTRES ETAB. PUBLICS-BÂTIMENT INSTALLAT.	22 000,00		
280422	SUB.D'EQPT PERSONNES DE DROIT PRIVÉ-BATIMENTS/INSTALLATIONS	40 600,00		
2804421	Amt. pers. droit privé - biens mobiliers, matériel et études	3 000,00		
2804422	SUBVENTIONS D'EQPT EN NATURE-PERS. DROIT PRIVE-BÂT,INSTALLAT	320 000,00		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	485 000,00		
28135	AMORTISSEMENTS INSTALLAT. GRALES,AGENCEMETS,AMENAGTS CONSTRUCT.	7 500,00		
28152	AMORTISSEMENTS INSTALLATION DE VOIRIE	7 800,00		
281533	RESEAUX CABLES	54 000,00		
281534	AMORTISSEMENTS DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION	13 000,00		
281571	AMORTISSEMENTS DU MATÉRIEL ROULANT	21 000,00		
281578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	105 000,00		
28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALL.TECHNIQ.,MATERIEL & OUTILLAGE	350 000,00		
28182	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE TRANSPORT	480 000,00		
28183	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE BUREAU & MATERIEL INFORMATIQUE	900 000,00		
28184	AMORTISSEMENTS DU MOBILIER	100 000,00		
28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	750 000,00		
021	Virement de la section de fonct. (d)	4 787 580,00		1 736 600,00

IV - ANNEXES

IV

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	1 736 600,00			1 736 600,00
	Déficit (I)-(III)		Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II (6)
Solde des op. financières			1 635 430,00	1 635 430,00
			Montant	
Dépenses financières (IV)				101 170,00
Recettes financières (V)				1 736 600,00
Solde (recettes-dépenses)			(6)	1 635 430,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (7)			(6)	1 635 430,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Cf. p.4 - Modalités de vote III.

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(5) si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires

(6) Indiquer le signe algébrique

(7) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - DEPENSES

IV
B2.1

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour Mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	CP ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (>N+1)
2012 - A.VOIR	VOIRIE	6 292 871,00	-	6 292 871,00	3 896 127,00	1 354 244,00	1 042 500,00
2012 - A.ECOLE	ECOLES	3 088 065,00	-	3 088 065,00	2 001 965,00	544 100,00	542 000,00
2012 - A.CULT	PATRIMOINE CULTUREL	2 175 076,00	-	2 175 076,00	1 307 986,00	518 090,00	349 000,00
2012 - A.SPORT	SPORTS	2 205 904,00	- 73 000,00	2 132 904,00	1 194 759,00	444 005,00	494 140,00
2012 - A.EQPUB	EQUIPEMENTS PUBLICS	7 331 085,00	- 12 000,00	7 319 085,00	4 146 986,00	1 418 099,00	1 754 000,00
2012 - A.ESPV	ESPACES VERTS	583 554,00	-	583 554,00	485 504,00	59 550,00	38 500,00
2012 - A.BMOB	BIENS MOBILIERS	10 613 484,00	- 325 000,00	10 288 484,00	7 092 807,00	1 493 267,00	1 702 410,00
2012 - A.FONC	ACQUISITIONS FONCIERES	226 275,00	-	226 275,00	149 485,00	48 720,00	28 070,00
2012 - A.ETUDE	ETUDES ET PROVISIONS DIVERSES	1 067 950,00	- 38 140,00	1 029 810,00	287 340,00	190 460,00	552 010,00
2012 - A.SUBV	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 201 105,00	-	1 201 105,00	936 105,00	140 000,00	125 000,00
2012 - S.PRU	PROJETS RENOVATION URBAINE	6 963 001,00	- 77 360,00	6 885 641,00	6 489 149,00	341 712,00	54 780,00
2012 - S.RQAD	PROJETS RENOVATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADEES	8 831 653,00	- 879 300,00	7 952 353,00	2 511 418,00	2 727 635,00	2 713 300,00
2012 - S.VOIR	VOIRIE	10 921 826,00	- 140 000,00	10 781 826,00	4 986 816,00	2 798 010,00	2 997 000,00

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour Mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	CP ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (>N+1)
2012 - S.SOUT	POURSUITE DE COMPLEMENT DES SOUTERRAINS	452 923,00	22 000,00	474 923,00	223 613,00	131 310,00	120 000,00
2012 - S.GAYAN	PROJET D'AMENAGEMENT QUAI GAYANT	17 727 373,00	- 11 000,00	17 716 373,00	16 701 570,00	484 803,00	530 000,00
2012 - S.ECOLE	ECOLES	5 049 192,00	-	5 049 192,00	3 654 612,00	724 580,00	670 000,00
2012 - S.CULT	PATRIMOINE CULTUREL	5 024 837,00	- 52 920,00	4 971 917,00	3 379 988,00	459 509,00	1 132 420,00
2012 - S.SPORTS	SPORTS	4 349 021,00	54 580,00	4 403 601,00	2 542 651,00	322 590,00	1 538 360,00
2012 - S.EQPUB	EQUIPEMENTS PUBLICS	3 236 322,00	- 76 360,00	3 159 962,00	2 494 188,00	45 274,00	620 500,00
2012 - S.ESPUB	AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC	6 477 847,00	- 60 000,00	6 417 847,00	2 682 361,00	1 236 986,00	2 498 500,00
TOTAL GENERAL		103 819 364,00	-1 668 500,00	102 150 864,00	67 165 430,00	15 482 944,00	19 502 490,00

IV - ANNEXES

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - RECETTES

IV

B2.2

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
		Pour Mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	CP ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer (>N+1)
2012 - A.ECOLE	ECOLES	236 217,00	-	236 217,00	204 327,00	31 890,00	-
2012 - A.CULT	PATRIMOINE CULTUREL	69 390,00	-	69 390,00	69 390,00	-	-
2012 - A.SPORT	SPORTS	37 021,00	-	37 021,00	30 871,00	6 150,00	-
2012 - A.EQPUB	EQUIPEMENTS PUBLICS	281 536,00	-	281 536,00	191 131,00	90 405,00	0,00
2012 - A.BMOB	BIENS MOBILIERS	303 657,00	-	303 657,00	295 657,00	8 000,00	-
2012 - A.ETUDE	ETUDES ET PROVISIONS DIVERSES	66 253,00	-	66 253,00	20 493,00	45 760,00	-
2012 - S.PRU	PROJETS RENOVATION URBAINE	4 636 337,00	- 656 070,00	3 980 267,00	3 068 722,00	255 100,00	656 445,00
2012 - S.RQAD	PROJETS RENOVATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES	3 542 179,00	- 879 150,00	2 663 029,00	579 624,00	357 240,00	1 726 165,00
2012 - S.VOIR	VOIRIE	1 498 968,00	- 320 690,00	1 178 278,00	730 553,00	-	447 725,00
2012 - S.GAYAN	PROJET D'AMENAGEMENT QUAI GAYANT	7 328 221,00	- 160 000,00	7 168 221,00	6 979 711,00	28 510,00	160 000,00
2012 - S.ECOLE	ECOLES	694 503,00	-	694 503,00	566 893,00	127 610,00	-
2012 - S.CULT	PATRIMOINE CULTUREL	2 079 076,00	- 562 740,00	1 516 336,00	812 616,00	95 000,00	608 720,00
2012 - S.SPORTS	SPORTS	527 338,00	-	527 338,00	205 158,00	322 180,00	-
2012 - S.EQPUB	EQUIPEMENTS PUBLICS	2 347 076,00	- 725 280,00	1 621 796,00	364 846,00	5,00	1 256 945,00
2012 - S.ESPUB	AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC	249 919,00	-	249 919,00	157 469,00	92 450,00	-
TOTAL GENERAL		23 897 691,00	-3 303 930,00	20 593 761,00	14 277 461,00	1 460 300,00	4 856 000,00